

# Procès Verbal

## Séance 12 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le douze du mois d'avril à 18 h 10, le CCAS de cette commune s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT

**Présents** : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Nadège LECLERC, Katia BOQUET, Véronique ROHR, Danièle GODDYN, et Messieurs Joël BARRIER, Hervé MARTIN et Francis DELABY.

**Absents/ Excusés** : Mesdames Servane CARON, Aurélie LEVÊQUE et Suzanne COUROUBLE.

**Pouvoirs**: Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Danièle GODDYN et Madame Suzanne COUROUBLE donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Francis DELABY.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 18h10, et demande qui souhaite être secrétaire de séance, Monsieur Francis DELABY se propose et les membres du CCAS acceptent.

Madame la Présidente rappelle que le CCAS n'est pas au complet depuis la démission de Monsieur Claude BONDUELLE, Madame Angélique SAINNEVILLE et Madame Hélène ROHAUT en Mars 2023. Le conseil d'administration du CCAS a continué à se réunir et les postes vacants ont bien été exclus pour le calcul du quorum.

Une liste de 3 membres a été déposée pour le remplacement des 3 membres démissionnaires. L'élection est donc prévue au conseil municipal du ce jour.

Madame le Maire a désigné Madame Danièle GODDYN en remplacement de Madame Maryse MILLOT, décédée. Un arrêté a été réalisé dans ce sens.

Le CCAS sera donc de nouveau au complet à la prochaine réunion.

Madame la Présidente énonce l'ordre du jour :

- **Approbation du PV du 28/09/2023 et du PV du 28/11/2023**
- **Approbation du Compte administratif 2023**
- **Approbation du Compte de gestion 2023**
- **Affectation des résultats pour 2024**
- **Vote du Budget primitif 2024**
- **Questions diverses**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
du 28/09/2023 et du PROCES VERBAL du 28/11/2023**

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 28/09/2023 et celui du 28/11/2023.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal du 28/09/2023 et celui du 28/11/2023 sont approuvés à l'unanimité.

<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame La Présidente présente les résultats suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	18 020. 55 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 944.75 €
<b>Résultat de clôture de fin d'année 2023 EXCEDENTAIRE</b>	<b>19 965. 30 €</b>

Après avoir pris part à la discussion Madame la Présidente, Isabelle DUBUT quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote et laisse la place au doyen d'âge, **Madame Nadège LECLERC** qui préside la séance afin de soumettre au vote le compte administratif du CCAS de l'exercice 2023.

**Le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2023** est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du CCAS.

<b>POUR : 9</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-----------------	-------------------	-----------------------

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Après s'être fait présenter le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par Madame Isabelle AUGAIT, Cheffe de Service Comptable des Finances Publiques de 4<sup>ème</sup> catégorie, et après en avoir délibéré, le CCAS approuve **le compte de gestion pour l'exercice 2023**.

<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## AFFECTATION DES RESULTATS

Le CCAS, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de **18 020. 55 €** et un excédent d'investissement de **1 944.75 €** ce qui représente un résultat de clôture pour l'année **2023 EXCEDENTAIRE de 19 965. 30 €**.

et décide :

- D'affecter à l'article 001 – excédent d'investissement reporté (Inv. Rec) 1 944. 00 €
- D'affecter à l'article 002 – excédent d'exploitation reportée (Fonct. Rec.) 18 020. 00 €

<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## BUDGET PRIMITIF 2024

La Présidente, Isabelle DUBUT présente le **budget primitif 2024** du CCAS. Les membres du CCAS délibèrent et acceptent à l'unanimité, et votent le budget en équilibre :

- en fonctionnement :	Dépenses :	28 792 €	Recettes :	28 792 €
- en investissement :	Dépenses :	1 944 €	Recettes :	1 944 €

<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 18h40.

**Le secrétaire de séance,**

**DELABY FRANCIS**  
Adjoint au Maire

**Francis DELABY**

**Madame la Présidente,**

  
**Isabelle DUBUT**